

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Avances sur subventions et participations 2023 à certaines associations ou établissements publics

Rapporteur : Isabelle Drancy

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations et établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme les années précédentes, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Ainsi en 2022, la situation s'est présentée ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION ou ETABLISSEMENT	Subvention 2022 votée (délibération 24 mars 2022)	Avances 2022 votées (délibération 16 décembre 2021)	Avances 2022 effectivement versées			
			Versements		% versé	
			Dates	Montants	s/ avance	.s/ subv
		montant				
ASAS Basket	190 000,00 €	50 000,00 €	31/01/2022	50 000,00 €	100,0%	26,32%
Football club de Sceaux	25 000,00 €	14 000,00 €	31/01/2022	14 000,00 €	100,0%	56,00%
Animathèque MJC de Sceaux	449 500,00 €	112 375,00 €	11/02/2022	112 375,00 €	100,0%	25,00%
Centre social et culturel des Blagis	295 100,00 €	118 000,00 €	11/02/2022	118 000,00 €	100,0%	39,99%
Tennis de table	24 200,00 €	14 000,00 €	31/01/2022	14 000,00 €	100,0%	57,85%
Centre communal d'action sociale	333 000,00 €	150 000,00 €	/	- €	0,0%	0,00%

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention et participation 2023 à certaines associations ou établissements publics et de fixer ces montants dans la limite des subventions et participations accordées au titre de l'année 2022, selon les modalités suivantes :

Association ou organisme bénéficiaire :	Montant subvention accordée au titre de 2022	Montant de l'avance demandée au titre de 2023
A.S.A.S. basket	190 000 €	50 000 €
Football Club de Sceaux	25 000 €	14 000 €
Amicale du personnel	29 818 €	10 000 €
Animathèque MJC de Sceaux	449 500 €	112 375 €
Centre social et culturel des Blagis	295 100 €	118 000 €
Centre communal d'action sociale	333 000 €	300 000 €